PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 9 novembre à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE OCTOBRE 2026

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 4 novembre 2026

6.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2026

6.3 Approbation de la programmation partielle 2 de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

6.4 Remboursement du fonds de roulement

6.5 Acceptation de la lettre de démission - Direction générale adjointe

6.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2027

6.7 Création d'un fonds affecté aux loisirs municipaux

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Achat d'un habit de combat (bunker) - Service de sécurité incendie

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Autorisation de paiement finale - Travaux de remplacement de la toiture au centre communautaire

8.2 Offre de services - Remplacement de tables à pique-nique

8.3 Offre de services - Services professionnels en ingénierie - Remplacement du ponceau situé sur le 10e rang est

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.1 Collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles - Levée de l'option

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Services professionnels en urbanisme - Offre de services pour l'année 2027

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Pour adoption

11.1 Offre de services - Filets de pickleball

11.2 Dimanches musicaux - Aide financière accordée

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

12.1 Organismes reconnus - Frais de photocopies

13. VARIA

13.1 Subvention - APLS

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pour adoption

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 9 novembre à 19h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers le maire Etienne-Alexis Boucher, Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19h00.

Résolution 2026-11-222

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-223

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE OCTOBRE 2026

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 personnes sont présentes.

Aucune question n'est posée. Un suivi est fait auprès d'un citoyen concernant les VHR.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 14 octobre et le 8 novembre 2026. La correspondance et ledit

Pour adoption

rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution 2026-11-224

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 4 novembre 2026

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 4 novembre 2026 au montant de 356 159.00 $;

D'autoriser les paiements à émettre au montant de 285 251.24 $;

ET D'accepter les paiements déjà émis au montant de 70 907.76 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2026

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2026 et des revenus et dépenses prévisionnels au 31 décembre 2026.

Résolution 2026-11-225

6.3 Approbation de la programmation partielle 2 de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

Pour adoption

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-226

6.4 Remboursement du fonds de roulement

ATTENDU QUE la résolution 2023-12-245 servant à financer une portion du camion de voirie prévoit un remboursement annuel de 6 585.57 $;

ATTENDU QUE la résolution 2022-11-235 servant à financer une portion du camion 10 roues prévoit un remboursement annuel de 10 000.00 $.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

QUE la somme de seize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-sept sous (16 585.57$) soit affectée au remboursement du fonds de roulement pour 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-227

6.5 Acceptation de la lettre de démission - Direction générale adjointe

ATTENDU la réception d'une lettre de démission de la directrice générale adjointe, en date du 3 novembre 2026;

ATTENDU QUE la date prévue pour la fin d'emploi est le 21 décembre 2026;

ATTENDU QU'il est impératif pour l'organisation de débuter rapidement des démarches dans le but de pourvoir le poste;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'accepter la démission de la directrice générale adjointe, Mme France Raby;

Pour adoption

DE mandater la direction générale à effectuer le processus d'embauche d'une nouvelle ressource, selon l'appel de candidature présenté;

ET D'autoriser la direction générale à effectuer toutes les dépenses requises aux fins des présentes, afin de supporter la Municipalité dans le processus et pour la réalisation des examens requis à l'embauche (psychométrie).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-228

6.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2027

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec*, prévoyant qu'un conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'adopter l'ouverture des séances ordinaires à 19h et le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027, comme suit :

Lundi, 11 janvier	Lundi, 5 juillet
Lundi, 8 février	Lundi, 9 août
Lundi, 8 mars	Lundi, 13 septembre
Lundi, 12 avril	Mardi, 12 octobre
Lundi, 10 mai	Lundi, 8 novembre
Lundi, 14 juin	Lundi, 13 décembre

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-229

6.7 Création d'un fonds affecté aux loisirs municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke organise différentes activités récréatives et communautaires destinées à la population;

ATTENDU QUE certaines de ces activités génèrent des profits nets pouvant être réinvestis dans le développement et le maintien de l'offre de loisirs municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un mécanisme permettant de constituer une réserve financière destinée à répondre à des besoins ponctuels en matière de loisirs municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de créer un fonds affecté aux loisirs afin de soutenir la réalisation d'initiatives, l'acquisition de matériel ou toute autre dépense ponctuelle liée aux activités de loisirs;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite établir un plafond maximal de 5 000 $ pour ce fonds et encadrer les modalités d'utilisation des sommes qui y sont accumulées.

Pour adoption

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

QUE le conseil municipal autorise la création d'un fonds affecté aux loisirs municipaux, destiné à répondre aux besoins ponctuels du service des loisirs;

QUE ce fonds soit constitué exclusivement des profits nets générés par les activités organisées par la Municipalité, lesquels pourront y être versés jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5 000 $;

QUE toute affectation, totale ou partielle, des sommes disponibles dans ce fonds soit préalablement autorisée par résolution du conseil municipal;

QUE toute demande d'utilisation des sommes soit accompagnée d'une justification précisant la nature du besoin et l'utilisation projetée des fonds;

QUE la direction générale soit responsable du suivi administratif et financier de ce fonds et veille à ce que le solde disponible ne dépasse pas le plafond autorisé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 2026-11-230

7.1 Achat d'un habit de combat (bunker) - Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Stoke doit maintenir un équipement conforme aux normes de sécurité en vigueur afin d'assurer la protection des pompiers lors des interventions;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a identifié le besoin d'acquérir un équipement supplémentaire, afin de compléter l'équipement actuellement en service à la suite de nouvelles embauches du service;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une soumission datée du 30 octobre 2026, de l'entreprise Aréo-Feu Ltée, pour l'achat d'un équipement supplémentaire;

ATTENDU QUE ces équipements sont essentiels pour assurer la sécurité des pompiers et la conformité aux normes opérationnelles du Service de sécurité incendie.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'autoriser l'achat d'un habit de combat auprès de Aréo-Feu Ltée, conformément à la soumission reçue le 30 octobre 2026, pour un montant total de 4 254.08 $ incluant les taxes applicables;

D'imputer la dépense au poste budgétaire prévu pour l'équipement du Service de sécurité incendie;

D'autoriser la direction générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Pour adoption

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution 2026-11-231

8.1 Autorisation de paiement finale - Travaux de remplacement de la toiture au centre communautaire

ATTENDU les travaux de remplacement de la toiture au centre communautaire;

ATTENDU la recommandation de paiement pour le paiement final en date du 20 octobre 2026;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'autoriser le paiement du décompte progressif final et la libération de la retenue de garantie au montant de 14 346.75 $ avant les taxes applicables, le tout conformément à la recommandation de paiement de l'architecte, laquelle est datée du 20 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-232

8.2 Offre de services - Remplacement de tables à pique-nique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite bonifier ses espaces récréatifs et ses aménagements extérieurs afin d'offrir des installations conviviales et accessibles à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition de mobilier extérieur durable, composé de matériaux en composite et en acier galvanisé;

ATTENDU QUE l'acquisition projetée comprend huit (8) tables à pique-nique régulières ainsi que deux (2) tables adaptées aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le fournisseur Décors Véronneau a soumis une offre de services datée du 3 novembre 2026, au montant de 15 774,90 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette acquisition pertinente afin d'améliorer les infrastructures et les espaces de rassemblement mis à la disposition des citoyens.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Décors Véronneau, datée du 3 novembre 2026, pour l'acquisition de huit (8) tables à pique-nique régulières et de deux (2) tables adaptées aux personnes à mobilité réduite, fabriquées en composite et en acier galvanisé, au montant total de 15 774,90 $, excluant les taxes applicables;

QUE la dépense soit autorisée et imputée au poste budgétaire approprié (réserve parcs);

QUE la direction des services techniques soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat.

Pour adoption

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-233

8.3 Offre de services - Services professionnels en ingénierie - Remplacement du ponceau situé sur le 10e rang est

ATTENDU QUE le ponceau transversal situé sur le 10e Rang est est rendu en fin de vie utile et nécessite des travaux de remplacement;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit réaliser ces travaux au cours de l'année 2027;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite la préparation de plans et devis, la validation des calculs hydrologiques et hydrauliques ainsi qu'un accompagnement professionnel durant le processus d'appel d'offres et la période de construction;

ATTENDU QUE la firme EXP possède l'expertise requise pour réaliser ce type de mandat et a soumis à la Municipalité une offre de services professionnels datée du 5 novembre 2026;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend notamment la réunion de démarrage, le relevé et la validation des données techniques, la conception du projet, la préparation des plans et devis, l'assistance au processus d'appel d'offres ainsi que des services d'assistance technique et de surveillance partielle durant les travaux;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels proposés sont établis sur une base forfaitaire et horaire, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 13 200 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de retenir les services de la firme EXP afin d'assurer la préparation et le suivi technique du projet de remplacement du ponceau.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme EXP, datée du 5 novembre 2026, pour le remplacement du ponceau situé sur le 10e Rang est;

QUE le mandat soit accordé pour un montant maximal de 13 200 $ excluant les taxes applicables, conformément aux modalités et conditions prévues à l'offre de services;

QUE les honoraires soient facturés selon les modalités prévues à l'offre de services, en fonction du degré d'avancement du mandat;

QUE la direction générale ou la direction des services techniques soit autorisée à confirmer l'acceptation de l'offre de services auprès de la firme EXP et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du présent mandat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour adoption

Résolution 2026-11-234

9.1 Collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles - Levée de l'option

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a conclu un contrat avec l'entreprise Enviro Connexions (Sani Estrie) pour la collecte des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une option de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) années, soit pour les années 2027 et 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de cette option afin d'assurer la continuité du service de collecte des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU QUE les coûts associés à l'exercice de cette option de renouvellement sont établis comme suit, incluant les taxes applicables:

- Année 2027 : 184 365,92 $;
- Années 2027 et 2028 (total) : 377 978,82 $;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

QUE le conseil municipal autorise la levée de l'option de renouvellement de deux (2) années prévue au contrat de collecte des matières résiduelles intervenu avec Enviro Connexions (Sani Estrie), pour les années 2027 et 2028;

QUE le conseil municipal autorise les dépenses afférentes à ce renouvellement, pour un montant de 184 365,92 $ pour l'année 2027 et un montant total de 377 978,82 $ pour les années 2027 et 2028, incluant les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre à Enviro Connexions (Sani Estrie) l'avis requis confirmant l'exercice de cette option de renouvellement et à signer tout document nécessaire à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution 2026-11-235

10.1 Services professionnels en urbanisme - Offre de services pour l'année 2027

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite pouvoir compter sur des services professionnels en urbanisme afin de répondre à ses besoins en matière de planification, d'aménagement et de développement du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité peut nécessiter un accompagnement spécialisé pour l'analyse de dossiers, l'interprétation et l'application de la réglementation d'urbanisme ainsi que pour diverses demandes ponctuelles;

ATTENDU QUE SCU – Service Conseil en Urbanisme, représenté par monsieur Marc-Antoine Côté, urbaniste, offre des services professionnels d'accompagnement et de conseil en urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de retenir ces services afin de bénéficier de l'expertise professionnelle nécessaire, selon les besoins de la Municipalité.

Pour adoption

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de SCU – Service Conseil en Urbanisme, représenté par monsieur Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour l'année 2027;

QUE le mandat consiste en une banque d'heures d'une valeur maximale de 10 000 $, à laquelle la Municipalité pourra recourir au besoin et sur demande, selon les modalités prévues à l'offre de services;

QUE les honoraires soient facturés en fonction des services réellement rendus et des heures utilisées;

QUE la direction générale et son inspectrice soient autorisées à solliciter les services professionnels de SCU – Service Conseil en Urbanisme, selon les besoins de la Municipalité, et à assurer le suivi du mandat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution 2026-11-236

11.1 Offre de services - Filets de pickleball

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke souhaite favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives sur son territoire;

ATTENDU QUE le pickleball constitue une activité accessible et rassembleuse qui contribue à la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se procurer de nouveaux filets de pickleball afin de permettre la pratique de cette activité dans ses installations récréatives;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette acquisition pertinente et souhaite procéder à l'achat.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de PB Sport pour l'achat de 6 filets de pickleball, au montant de 14 999.70 $ excluant les taxes applicables et les frais de livraison de 449.99 $;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié (fonds de parcs);

QUE la direction des services techniques soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation de cet achat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution 2026-11-237

11.2 Dimanches musicaux - Aide financière accordée

Pour adoption

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles et communautaires favorisant la participation citoyenne et la vitalité du milieu;

ATTENDU QUE les dimanches musicaux constituent une activité contribuant au dynamisme culturel et à la vie communautaire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite accorder un soutien financier pour la réalisation de ces activités pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU QUE le montant maximal de l'aide financière accordée est fixé à 3 000 $;

ATTENDU QUE le versement de cette aide financière est conditionnel à la présentation des pièces justificatives démontrant les dépenses réellement engagées dans le cadre de la tenue des brunchs musicaux.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

QUE le conseil municipal autorise une aide financière maximale de 3 000 $ pour les dimanches musicaux, pour les années 2026 et 2027;

QUE le versement de cette somme soit effectué sur présentation des pièces justificatives appropriées;

QUE tout versement soit limité aux dépenses admissibles réellement engagées et justifiées, jusqu'à concurrence du montant autorisé;

QUE la direction générale ou la direction générale adjointe soit autorisée à effectuer le suivi administratif et financier de cette aide.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution 2026-11-238

12.1 Organismes reconnus - Frais de photocopies

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les organismes reconnus œuvrant sur son territoire dans la réalisation de leurs activités et de leur mission;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un soutien administratif aux organismes reconnus en leur permettant d'accéder à des photocopies gratuites;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encadrer l'utilisation de ce service afin d'assurer une gestion équitable et ordonnée des ressources municipales.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

QUE le conseil municipal autorise chacun des organismes reconnus par la Municipalité à bénéficier d'un maximum de 250 photocopies gratuites par année, que celles-ci soient effectuées en noir et blanc ou en couleur, recto/verso ou recto seulement;

Pour adoption

QUE les organismes souhaitant bénéficier de ce service doivent obligatoirement transmettre leurs fichiers à l'avance à la réception de la Municipalité, afin de permettre le traitement de leur demande;

QUE le tableau détaillant les modalités de cette offre soit accepté par le Conseil municipal, annexé à la présente résolution et transmis aux organismes reconnus;

QUE toute photocopie excédant la limite annuelle de 250 copies soit facturée à l'organisme concerné, selon la tarification en vigueur établie par règlement par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. VARIA

Résolution 2026-11-239

13.1 Subvention - APLS

ATTENDU l'importance de maintenir un niveau d'eau adéquat au lac Stoke afin de préserver la qualité du milieu naturel et la pérennité du lac;

ATTENDU la volonté de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les castors et de contribuer au maintien de cette faune en place, tout en assurant une gestion adéquate du niveau d'eau;

ATTENDU la demande de soutien financier présentée par l'Association des propriétaires du lac Stoke (APLS) pour l'acquisition et l'installation d'une cage Morency.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accorder à l'Association des propriétaires du lac Stoke (APLS) une subvention de 5 000 $ pour l'acquisition et l'installation d'une cage Morency, visant à assurer un niveau d'eau adéquat au lac Stoke, tout en favorisant la cohabitation avec les castors et le maintien de cette faune dans son habitat;

QUE cette subvention soit versée uniquement dans le cas où l'équipement requis serait effectivement acquis par l'APLS, sur présentation de pièces justificatives;

QUE l'APLS assume l'entière responsabilité de l'entretien, de la surveillance et du bon fonctionnement de l'installation, en collaboration avec les propriétaires riverains.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5 citoyens sont toujours présents.

Des commentaires sont faits concernant la gestion des castors sur le territoire de la Municipalité.

Pour adoption

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 20h12.

Etienne-Alexis Boucher Maire	Lydia Laquerre Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Pour adoption